

BULLETIN DE DON

Association des Concerts du Pincerais



Je souhaite devenir mécène et faire un don *:

Montant du don	Montant après déduction fiscale	Cocher la case
200 €	(soit 80 € après déduction fiscale)	
500 €	(soit 200 € après déduction fiscale)	
1000 €	(soit 400 € après déduction fiscale)	
1500 €	(soit 600 € après déduction fiscale)	
2000 €	(soit 800 € après déduction fiscale)	
Autre montant	Indiquez le montant	

Je recevrai le reçu fiscal correspondant : remplissez lisiblement les champs ci-après, ces informations sont obligatoires pour bénéficier de votre réduction fiscale.

Entreprise ou Société

Nom et Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél E-mail

Date : / / Signature :

* Au titre du mécénat et en vertu des articles 200 et 238 du Code Général des Impôts, chaque don effectué en faveur de l'Association des Concerts du Pincerais ouvre droit en France pour une entreprise ou une société à une réduction d'impôt à 60% de son montant dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes.

Participez dès aujourd'hui au rayonnement de l'Association des Concerts du Pincerais :



Par chèque : merci de compléter le bulletin ci-dessus et le retourner accompagné de votre règlement (à l'ordre de Association des Concerts du Pincerais) à : Monsieur François CHASPOT, trésorier de l'Association des Concerts du Pincerais, 9 rue Pierre Soulat Appt 361 - 78260 Achères.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN